

**Commission économique pour l'Europe****Bureau régional de
l'Organisation mondiale
de la Santé pour l'Europe**

Réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement

**Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement****Dix-septième session**

Genève, 21-23 octobre 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la dix-septième session***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 21 octobre 2019, à 15 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption du rapport du Comité directeur sur sa seizième session et des rapports du Bureau sur ses trente-quatrième, trente-cinquième et trente-sixième réunions.
4. Réunion-débat sur les problèmes majeurs dans les secteurs des transports, de la santé et de l'environnement.
5. Préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement :
 - a) Préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau (Vienne, 2020) ;

* La dix-septième session du Comité directeur se tiendra au Palais des Nations à Genève (salle IX). Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible à l'adresse <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=v4xKVd>. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par courrier électronique (thepep@un.org). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>. Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires des documents cités dans le présent ordre du jour provisoire. Les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web du PPE-TSE, à l'adresse <https://thepep.unece.org>.



- b) Programme de la Réunion de haut niveau ;
 - c) Activités organisées en marge de la Réunion de haut niveau ;
 - d) Projet de déclaration et ses annexes :
 - Annexe I : Difficultés, possibilités et vision de l'avenir ;
 - Annexe II : Projet de plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme;
 - Annexe III : Recommandations pratiques sur l'écoconduite ;
 - Annexe IV : Conclusions et recommandations figurant dans le Manuel sur le transport durable et la planification urbaine ;
 - Annexe V : Programme de travail pour la période 2020-2025.
 - e) Autres documents qui devraient être présentés à la Réunion de haut niveau ;
 - f) Brochure sur le PPE-TSE (faits et chiffres).
6. Mise en œuvre de la Déclaration de Paris :
- a) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement ;
 - b) Course de relais ;
 - c) Partenariats;
 - d) Académie ;
 - e) Recherche de nouveaux outils de mise en œuvre de la Déclaration de Paris.
7. Gestion du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement :
- a) Suivi de la réalisation des buts prioritaires ;
 - b) Stratégie de communication ;
 - c) Programme de travail pour la période 2019-2020 ;
 - d) Questions financières ;
 - e) Renforcement des synergies avec les organisations et mécanismes internationaux.
8. Questions diverses.
9. Date et lieu de la prochaine session du Comité directeur et des réunions du Bureau.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (Comité directeur du PPE-TSE) devrait adopter le projet d'ordre du jour de sa dix-septième session, tel qu'il a été établi par le secrétariat du PPE-TSE (Commission économique pour l'Europe (CEE) et Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe (OMS/Europe)) en concertation avec le Bureau du Comité directeur.

Document(s) : Projet d'ordre du jour provisoire (ECE/AC.21/SC/2019/1-
EUPCR1814179/2.1/THE PEP SC/1).

2. Élection du Bureau

Le Comité directeur élira un président et au moins un vice-président, selon que de besoin. Conformément au Règlement intérieur, la présidence reviendra, par roulement annuel, à un représentant différent des secteurs des transports, de la santé et de

l'environnement. Le Président de la dix-septième session du Comité devrait être un représentant du secteur de la santé et les deux Vice-Présidents devraient être le Président désigné pour la prochaine session, issu du secteur de l'environnement, et le Président sortant, issu du secteur des transports.

Le Comité directeur examinera la composition de son Bureau (voir annexe) et envisagera la possibilité d'élire de nouveaux membres. À sa trente-sixième réunion (Bonn, les 1^{er} et 2 juillet 2019), le Bureau a décidé de recommander au Comité directeur que le Président et les Vice-Présidents actuels restent en exercice jusqu'à la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement.

3. Adoption du rapport du Comité directeur sur sa seizième session et des rapports du Bureau sur ses trente-quatrième, trente-cinquième et trente-sixième réunions

Le Comité directeur adoptera le rapport sur sa seizième session (tenue au siège de l'OMS, à Genève, du 12 au 14 décembre 2018) et prendra note des rapports du Bureau sur ses trente-quatrième, trente-cinquième et trente-sixième réunions (respectivement tenues à Genève, le 14 décembre 2018, à La Valette, les 2 et 3 mai 2019 et à Bonn (Allemagne), les 1^{er} et 2 juillet). Les deux premières réunions du Bureau ont été tenues sous une forme élargie et étaient ouvertes à la participation de tous les États membres.

Document(s) : Rapport du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement sur sa seizième session et rapport de la trente-quatrième réunion du Bureau (ECE/AC.21/SC/2018/2–EUPCR1814179/2.1/SC16/2).
Report on the thirty-fifth and thirty-sixth meetings of the Bureau (documents informels n^{os} 1 et 2).

4. Réunion-débat sur les problèmes majeurs dans les secteurs des transports, de la santé et de l'environnement

À sa trente-sixième réunion (Bonn (Allemagne), 1^{er} et 2 juillet 2019), le Bureau a décidé d'organiser une réunion-débat, qui se tiendrait le premier jour de la session du Comité, afin d'examiner les principaux problèmes auxquels se heurte la région paneuropéenne dans les secteurs des transports, de la santé et de l'environnement. La réunion-débat sera axée sur un ou deux des problèmes majeurs énumérés dans le préambule du projet de Déclaration de Vienne. Les résultats du débat seront utilisés dans le cadre de l'élaboration de la brochure contenant des faits et des chiffres sur le PPE-TSE qui sera présentée à la Réunion de haut niveau.

Document(s) : Reviewing facts and figures on transport, health and environment (document informel n^o 3).

5. Préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement

À sa trente-sixième réunion (Bonn, 1^{er} et 2 juillet 2019), le Bureau a décidé de demander au Gouvernement autrichien de reporter à 2020 la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, compte tenu de l'imprévisibilité de la situation politique en Autriche. Le Comité directeur devrait poursuivre les préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau, laquelle se tiendra en principe à Vienne, en 2020.

Compte tenu du report de la Réunion de haut niveau, le Comité directeur souhaitera sans doute examiner le nouveau calendrier des préparatifs.

En outre, le Comité directeur examinera le programme de travail de la Réunion de haut niveau et celui des manifestations parallèles. Enfin, il examinera des projets de documents sur les résultats escomptés de la Réunion de haut niveau.

Le Comité directeur voudra sans doute aussi examiner les moyens dont il dispose pour financer la participation d'autres représentants issus de pays en transition à la Réunion de haut niveau ainsi qu'aux réunions préparatoires qui doivent la précéder.

S'agissant des préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau, le Comité directeur pourrait arrêter les dates de sa prochaine réunion préparatoire, qui viserait à porter à leur terme les négociations relatives aux décisions politiques qui pourraient être prises à la Réunion de haut niveau.

a) Préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau (Vienne, 2020)

b) Programme de la Réunion de haut niveau

Document(s) : Projet de programme de la cinquième Réunion de haut niveau (document informel n° 4).

c) Activités organisées en marge de la Réunion de haut niveau

d) Projet de déclaration et ses annexes

Annexe I : Difficultés, possibilités et vision de l'avenir ;

Annexe II : Projet de plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme ;

Annexe III : Recommandations pratiques sur l'écoconduite ;

Annexe IV : Conclusions et recommandations figurant dans le Manuel sur le transport durable et la planification urbaine ;

Annexe V : Programme de travail pour la période 2020-2025.

Document(s) : Projet de Déclaration de Vienne de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (ECE/AC.21/SC/2019/3-EUPCR1814179/2.1/THE PEP SC/3).

Projet de plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme (ECE/AC.21/SC/2019/6-EUPCR1814179/2.1/THE PEP SC/6).

Projet de plan de travail pour la période 2020-2025 (ECE/AC.21/SC/2019/7-EUPCR1814179/2.1/THE PEP SC/7).

Résumé analytique de l'étude sur les emplois verts et respectueux de la santé dans le secteur des transports (ECE/AC.21/SC/2019/8-EUPCR1814179/2.1/THE PEP SC/8).

Résumé analytique de l'étude sur la gestion de la mobilité (ECE/AC.21/SC/2019/9-EUPCR1814179/2.1/THE PEP SC/9).

e) Autres résultats escomptés qui seront présentés à la Réunion de haut niveau

f) Brochure sur le PPE-TSE (faits et chiffres)

Document(s) : Reviewing facts and figures on transport, health and environment (document informel n° 3).

6. Mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Le Comité directeur examinera les progrès réalisés dans le cadre des quatre mécanismes de mise en œuvre énoncés dans la Déclaration de Paris (ECE/AC.21/2014/2-EUDCE1408105/1.6/4HLM/2, annexe), à savoir : les plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement, la course de relais du PPE-TSE, les partenariats du PPE-TSE et l'Académie du Programme paneuropéen.

a) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement

La formulation de plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement est une étape essentielle pour la mise au point de transports sains et durables dans les pays. Pour mener à bien ce type de plans, il convient de solliciter tous les secteurs et, ce faisant, de contribuer à la réalisation des buts prioritaires du PPE-TSE.

Un représentant de la Serbie communiquera au Comité des renseignements actualisés sur l'élaboration d'un plan d'action national pour les transports, la santé et l'environnement dans ce pays et sur une visite réalisée en France pour mieux comprendre l'application de ces plans d'action.

Le Comité directeur souhaitera peut-être étudier les moyens de prêter assistance aux autres États membres pour leur permettre d'élaborer un tel plan d'action et de renforcer leurs capacités aux fins de l'intégration de leurs politiques dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement.

Document(s) : Christian Schweizer, Francesca Racioppi et Leda Nemer,
« Developing national action plans on transport, health and
environment: A step-by-step manual for policy-makers and planner »
(Copenhague, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, 2014).

b) Course de relais

La course de relais du PPE-TSE, mise en place en application de la Déclaration d'Amsterdam de 2009 et relancée à la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Paris, 14-16 avril 2014), offre une occasion de mettre en commun les données d'expérience et les pratiques optimales en matière de transports et de mobilité sains et durables ; il s'agit de l'un des principaux mécanismes de mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

Les délégations pourraient recevoir des informations actualisées sur l'atelier relatif aux courses de relais tenu en 2019. Elles seront invitées à débattre des possibilités de tenir des ateliers en 2020 et au-delà.

c) Partenariats

Les partenariats du PPE-TSE constituent un mécanisme efficace qui contribue à l'application du PPE-TSE à l'échelle nationale, notamment en permettant la mise au point d'outils et de méthodes et le renforcement des capacités des États membres sur le plan technique.

Le Comité directeur souhaitera sans doute tenir un débat sur la façon dont les partenariats du PPE-TSE pourraient contribuer davantage à la réalisation des buts prioritaires du PPE-TSE et des déclarations ministérielles.

En outre, il pourrait évoquer des éléments des partenariats qui ne sont pas abordés dans le cadre de l'examen des préparatifs de la cinquième Réunion de haut-niveau.

Le secrétariat présentera un projet de publication sur les partenariats du PPE-TSE qui constituera l'un des supports de promotion de la cinquième Réunion de haut niveau.

Document(s) : Publication sur les partenariats du PPE-TSE (ECE/AC.21/6).

d) Académie

La Déclaration de Paris a porté création d'un nouveau mécanisme de mise en œuvre, à savoir l'Académie du PPE-TSE, qui associe la science, la politique et la pratique. L'Académie sert à renforcer les capacités dans une optique intégrant les transports, la santé, l'environnement et l'aménagement du territoire et, ainsi, facilite l'acquisition de nouvelles connaissances et permet de tirer parti des réalisations et de l'expérience du PPE-TSE.

Le Comité directeur souhaitera peut-être débattre des progrès réalisés et des difficultés rencontrées en ce qui concerne l'Académie du PPE-TSE. Le secrétariat présentera le projet de plan de travail pour la période 2019-2020 pour examen et adoption éventuelle par le Comité directeur.

Document(s) : Workplan for activities of THE PEP Academy in 2018-2019
(document informel n° 5).

e) Recherche de nouveaux outils de mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Le secrétariat informera le Comité directeur des progrès enregistrés dans l'utilisation de l'outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur (outil ForFITS) et dans sa mise en œuvre jusqu'à présent. Mis au point par la Division des transports durables de la CEE dans le cadre d'un projet du Compte de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour le développement, cet outil a pour objet d'améliorer la coopération internationale et de mettre au point des politiques de transport durable axées sur l'atténuation des changements climatiques.

7. Gestion du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

a) Suivi de la réalisation des buts prioritaires

À sa trente-quatrième réunion, à l'issue du débat sur le questionnaire diffusé en 2018, le Bureau du Comité directeur a été d'avis qu'il faudrait poursuivre les discussions sur l'intervalle entre les questionnaires et la précision des questions y figurant. À sa trente-sixième réunion, le Bureau a réfléchi aux façons d'améliorer le suivi de l'application du PPE-TSE et prié le secrétariat de présenter un document informel contenant une analyse des enquêtes réalisées les années précédentes ainsi que des recommandations propres à améliorer le questionnaire.

Document(s) : Outline of previous regional overviews of implementation of the Paris Declaration (document informel n° 6).

b) Stratégie de communication

Le secrétariat présentera un projet de stratégie de communication pour la Réunion de haut niveau.

Le Comité directeur souhaitera peut-être examiner les possibilités d'accroître la visibilité du PPE-TSE dans la période précédant la Réunion de haut niveau et de favoriser la participation de toutes les éventuelles parties prenantes.

Les États membres seront invités à étudier et suggérer des approches innovantes et à communiquer des informations sur les bonnes pratiques en vue d'accroître la visibilité du PPE-TSE et de ses réalisations.

Document(s) : Proposed communication plan for the Fifth High-level Meeting on Transport, Health and Environment and communication activities for 2020 (document informel n° 7).

Outline of the brochure provisionally entitled "From Paris to Vienna" (document informel n° 8).

c) Programme de travail pour la période 2019-2020

Le Comité directeur est invité à passer en revue les activités réalisées en 2019 et à adopter le projet de programme de travail pour la période 2019-2020.

Document(s) : Projet de programme de travail pour la période 2019-2020
(ECE/AC.21/SC/2019/4-EUPCR1814179/2.1/THE PEP SC/4).

d) Questions financières

Le secrétariat rendra compte de l'utilisation des ressources financières en 2019 et des dépenses prévues pour 2020 à la lumière du projet de programme de travail. Il est attendu des délégations qu'elles annoncent les contributions qu'elles comptent verser en liquide ou en nature à l'appui de la mise en œuvre des activités du PPE-TSE.

Document(s) : Situation du Fonds d'affectation spéciale PPE-TSE
(ECE/AC.21/SC/2019/5-EUPCR1814179/2.1/THE PEP SC/5).

e) Renforcement des synergies avec les organisations et mécanismes internationaux

Le Comité directeur sera informé des rapports de collaboration entretenus par le PPE-TSE avec des mécanismes internationaux connexes dans le but de renforcer les synergies.

Le Comité directeur souhaitera peut-être étudier les moyens de promouvoir le PPE-TSE en tant que modèle à suivre par les autres régions et de renforcer la collaboration avec les organisations et mécanismes internationaux.

8. Questions diverses

Le Comité directeur souhaitera peut-être examiner d'autres points présentant un intérêt dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement.

9. Date et lieu de la prochaine session du Comité directeur et des réunions du Bureau

Le Comité directeur envisagera sans doute de tenir une séance spéciale le jour qui précède la Réunion de haut niveau.

La dix-huitième session du Comité directeur se tiendra en principe au siège de l'OMS, à Genève. Si la cinquième Réunion de haut niveau a lieu fin 2020, le Comité souhaitera peut-être retarder sa dix-huitième session pour la tenir non pas fin 2020 mais début 2021. La dix-huitième session débutera par un colloque du PPE-TSE, qui sera suivi d'une réunion du Bureau.

Sauf décision contraire, la trente-huitième réunion du Bureau du Comité directeur du PPE-TSE se tiendra pendant l'été 2020.

III. Organisation des travaux¹

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Lundi 21 octobre 2019	
15 h 00-15 h 10	1
15 h 10-15 h 35	2
15 h 35-15 h 50	3
15 h 50-18 h 00	4
Mardi 22 octobre 2019	
10 h 00-13 h 00	5
15 h 00-18 h 00	5

¹ La session sera suivie d'une courte séance qui se tiendra dans le cadre de la trente-septième réunion du Bureau du Comité directeur du PPE-TSE, le vendredi 23 octobre 2019 à 17 heures.

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mercredi 23 octobre 2019	
10 h 00-10 h 30	6 a)
10 h 30-11 h 00	6 b)
11 h 00-11 h 30	6 c)
11 h 30-11 h 50	6 d)
11 h 50- 12 h 10	6 e)
12 h 10 - 12 h 40	7 a)
12 h 40 - 13 h 00	7 b)
15 h 00-15 h 30	7 c)
15 h 30-16 h 10	7 d)
16 h 10- 16 h 30	7 e)
16 h 30- 16 h 50	8
16 h 50- 17 h 00	9

Annexe

Composition du Bureau

La composition actuelle du Bureau est la suivante :

Secteur de la santé

- M. Mihail Kochubovski (Macédoine du Nord)
- M^{me} Vigdis Rønning (Norvège)
- M. Ion Salaru (République de Moldova)
- M. François André (Belgique)

Secteur des transports

- M. Vadim Donchenko (Fédération de Russie)
- M. Julien Fernandez (France)
- M. Matthias Rinderknecht (Suisse)

Secteur de l'environnement

- M^{me} Biljana Filipovic (Serbie)
 - M^{me} Nino Tkhilava (Géorgie)
 - M. Robert Thaler (Autriche)
 - M. Mario Fruianu (Pays-Bas).
-